

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### Entre, d'une part :

L'association « France ALZHEIMER 29 » dont le siège est au 18, rue Voltaire – 29200 – BREST, représentée par sa Présidente, Madame KERVELLA,

### Et

L'association « Les Amitiés d'Armor », dont le siège est au 4, rue de Quercy – 29200 – BREST, représentée par son Président, Monsieur LE BIHAN,

### d'autre part,

**Il est convenu de mettre en œuvre le partenariat suivant :**

#### **1) PRESENTATION DES PARTENAIRES**

a) L'association à but non lucratif « France ALZHEIMER 29 » a pour buts :

- d'aider les malades et leur famille à faire face à la maladie, par tous les moyens possibles,
- d'encourager la recherche médicale sur les causes et la thérapeutique de la maladie d'Alzheimer et des troubles apparentés,
- d'informer les familles des malades et les professionnels de la Santé sur les résultats de la Recherche, sur le traitement de la maladie et la conduite à tenir vis-à-vis des malades,
- de sensibiliser l'opinion publique sur l'importance humaine et sociale de la maladie d'Alzheimer et des troubles apparentés qui, si on n'y prête attention, crée des situations d'isolement de tous ordres absolument insupportables,
- de poursuivre auprès de tous organismes publics ou privés une action tendant à l'adaptation des régimes de sécurité et d'aide sociale ainsi que des institutions d'accueil répondant aux besoins des victimes de la maladie.

b) L'Association à but non lucratif « Les Amitiés d'Armor » a pour but de promouvoir et favoriser des œuvres, des institutions et actions à caractère social, médico-social, sanitaire et culturel. Elle peut participer ou s'unir à toutes œuvres et organismes tendant à ce but.

Elle constitue également un lieu de recherche, de réflexion et d'observation dans ses domaines de compétence.



## **2) INTERET DU PARTENARIAT**

Les deux associations partagent la nécessité d'aider les malades et leurs familles, et de rechercher à mettre en œuvre des réponses diverses et complémentaires aux situations individuelles rencontrées.

En ce sens, la signature de la présente convention permettra d'instaurer une collaboration visant à réfléchir ensemble, et si possible promouvoir des réponses sociales et médico-sociales pertinentes et diversifiées, d'une part, aux besoins de prise en charge ou d'accompagnement des malades, d'autre part aux attentes des familles en matière d'information, de conseils, de soutien et de prévention.

## **3) MODALITES DU PARTENARIAT**

### **a) Des rencontres régulières**

Afin que ce partenariat se déroule dans les meilleures conditions, les signataires conviennent de se rencontrer sur demande de l'une ou l'autre des parties et au moins une fois par an afin de faire un bilan de ce partenariat.

L'association France Alzheimer 29 s'engage à convier l'association Les Amitiés d'Armor à toute séance d'information destinée à ses adhérents ou au grand public.

### **b) Des séances d'information**

Pour une meilleure information des familles et malades, l'association Les Amitiés d'Armor s'engage à participer, à la demande, aux rencontres organisées par l'association France Alzheimer 29 et à intervenir sur des thèmes convenus d'un commun accord.

De plus, l'association Les Amitiés d'Armor organisera régulièrement des séances d'information, en priorité à l'attention des familles adhérentes à l'association France Alzheimer 29.

Les séances d'information pourront notamment concerner l'avancement de la recherche, le dépistage de la maladie, les soins spécifiques, les moyens d'une meilleure qualité de vie des malades, le soutien à domicile ou l'accueil en institution, etc...

### **c) Des séances de formation**

L'association Les Amitiés d'Armor assurant également le fonctionnement d'un centre de formation « Armor Formation », elle s'engage par la présente à ce que les personnels de ses institutions et services susceptibles d'accueillir des malades Alzheimer bénéficient d'une formation continue régulière en la matière dont il sera rendu compte à l'association France

R.M.H.



Alzheimer, garantissant ainsi l'accompagnement et la prise en charge des malades par des professionnels compétents au sein de ses établissements et services.

#### **d) Des colloques**

L'association Les Amitiés d'Armor organisant des colloques dans ses domaines de compétence, l'association France Alzheimer 29 s'engage par la présente à soutenir tout colloque relatif à la maladie d'Alzheimer qui pourrait être organisé par les Amitiés d'Armor.

#### **e) Des échanges de documentation**

Les deux associations s'engagent à s'adresser mutuellement et gracieusement toutes documentations spécifiques utiles en la matière.

#### **f) Le développement d'établissements et services spécialisés**

Dans le respect des priorités qui seront décidées par ses administrateurs, l'association Les Amitiés d'Armor s'engage par la présente à poursuivre, sur le département du Finistère, le développement d'établissements et services spécialisés en tout ou partie dans l'accueil et l'accompagnement de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.


L'association France Alzheimer 29 sera tenue informée des réflexions de l'association Les Amitiés d'Armor en ce sens et contribuera, par ses propositions, à la qualité des projets dont elle aura eu connaissance.

L'Association France Alzheimer 29 s'engage à accompagner et soutenir les projets visant à l'accueil de personnes atteintes de maladie d'Alzheimer qui seront présentés par l'association Les Amitiés d'Armor.

### **4) DUREE DU PARTENARIAT**

#### **g) Prise d'effet de la convention, durée et dénonciation**

La présente convention prend effet à la date de sa signature pour une durée indéterminée. Elle pourra faire l'objet d'avcnants et peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois sans que cette dénonciation ne puisse remettre en cause les actions engagées.



P. M. M.

## 5) DIVERS

### h) Approbation de la présente convention

La présente convention a été approuvée par le Bureau du Conseil d'Administration de l'association Les Amitiés d'Armor lors de sa séance du 17 septembre 2003,

et

par le Conseil d'Administration de l'association France Alzheimer 29 lors de sa séance du 15 mars 2004 ainsi que l'Assemblée Générale de l'Association en date du 20 mars 2004.

### i) Publicité

Pour information, la présente convention sera portée à la connaissance :

- de Monsieur le Préfet du Finistère
- de Monsieur le Président du Conseil Général
- de Monsieur le Directeur de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de Bretagne

Fait à Brest, le 7 mai 2004  
en deux exemplaires originaux.

Pour l'Association France Alzheimer 29

Pour l'Association Les Amitiés d'Armor

La Présidente,



Le Président,

